

SERVICE D'INVENTAIRE

L'Association SPIE créée le 13 janvier 2004 a pour vocation la constitution d'une base de données d'élevage informatisée destinée aux professionnels de la filière bovine.

Elle a reçu l'agrément du ministère en charge de l'agriculture pour la gestion et le fonctionnement du SIE, Système d'Information de l'Élevage (Arrêté du 5 mars 2012). Depuis octobre 2013, SPIE est aussi en charge de la conduite du projet DEMAT, de dématérialisation des documents d'accompagnement des animaux dans leurs déplacements, mené en collaboration avec les pouvoirs publics.

SPIE réunit l'ensemble des partenaires de la filière bovine :

- Membres institutionnels : CNE, APCA, CNIEL, INTERBEV
- Représentants des éleveurs : FNB, FNPL
- Représentants des opérateurs commerciaux et des marchés: COOP de France, FFCB, SDVF, FMBV
- Représentants des abattoirs : FNICGV, SNIV-SNCP, FNEAP
- Représentants des groupements de défense sanitaire : FNGDS
- Représentants de la chaîne génétique : FGE
- Opérateur informatique de la filière viande : NORMABEV.

Ces organismes participent à la vie et aux décisions de l'association, ils contribuent en industrie ou financièrement au développement de ses projets.



Le service d'inventaire SPIE consiste en la fourniture de la liste des bovins présents sur une exploitation d'élevage, et des mouvements d'animaux enregistrés sur une période donnée.

UN SERVICE D'INVENTAIRE INDÉPENDANT DU ZONAGE RÉGIONAL

Principalement destiné aux organisations de producteurs ou aux organismes de service auquel un éleveur est adhérent, il peut être rendu pour toute exploitation du territoire français, quel que soit son département, **sous réserve du consentement de l'éleveur.**

Les inventaires demandés sont mis à disposition des clients sur l'écran SPIE ou déposés sur l'espace FTP ouvert par le demandeur.

Le demandeur du service d'inventaire doit préalablement signer un contrat d'abonnement avec SPIE.

Un service « à la carte »
dans le respect du
consentement de l'éleveur

SERVICE D'INVENTAIRE SPIE

Comment ça marche ?

UN SERVICE

« A LA CARTE »

Au moyen d'écrans de saisie mis à sa disposition par SPIE, le demandeur du service d'inventaire assure lui-même l'enregistrement de la liste des exploitations concernées.

Il a ainsi la possibilité de choisir les caractéristiques du service d'inventaire attendu pour chaque exploitation :

- Périodicité du traitement (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle à la demande : une seule fois)
- Mois de mise à disposition des inventaires (dans le cas d'une périodicité trimestrielle, semestrielle ou annuelle)
- Profondeur de l'inventaire (12 mois avant la date de traitement, 24 mois, 36 mois)

Le demandeur a également la possibilité d'enregistrer les paramètres du compte FTP dont il dispose pour le dépôt automatique des inventaires.

CONSENTEMENT DE L'ÉLEVEUR

Le demandeur doit disposer du consentement de l'éleveur pour chacune des exploitations pour lesquelles il demande le service d'inventaire.

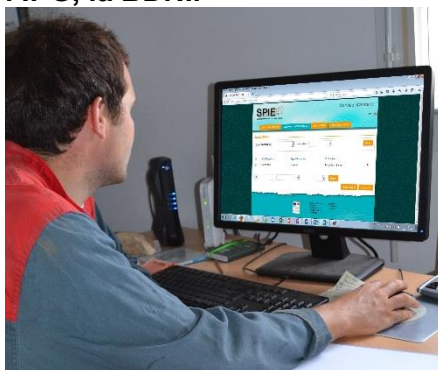
Le document de recueil de consentement doit impérativement préciser l'utilisation qui sera faite des inventaires.

A des fins de vérification par SPIE, le demandeur devra impérativement être en mesure de lui fournir une copie de ces documents ou l'accès aux originaux.

Il est rappelé qu'il est interdit d'utiliser ces données à des fins commerciales ou publicitaires, ni de les communiquer à des tiers sans l'autorisation de l'éleveur.

DES INVENTAIRES EN TOTALE COHÉRENCE AVEC LA BASE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTAT

Les données communiquées proviennent de la base de données SPIE mise à jour quotidiennement à partir de la base de référence nationale de l'IPG, la BDNI.



Un inventaire contient, pour chaque bovin d'une exploitation :

- Ses données d'identité
 - code pays et n° du bovin
 - sexe du bovin
 - type racial du bovin
 - date de naissance du bovin
 - n° de travail du bovin
 - nom du bovin
 - code pays et n° de la mère
 - type racial de la mère
 - code pays et n° du père
 - type racial du père
 - code pays et n° de l'exploitation de naissance du bovin
 - date de premier vêlage du bovin
- Ses données de mouvement, sous la forme de période de présence comportant :
 - code pays et n° du bovin,
 - code pays et n° de l'exploitation concernée par l'inventaire et
 - le mouvement,
 - date et cause d'entrée,
 - date et cause de sortie, lorsque le bovin est sorti.

Elles sont présentées au format VSE standard « IDEN » et « MOUV » (qui sont les mêmes que ceux requis pour le logiciel cap'ECO).

MINI GLOSSAIRE

SIE = SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ÉLEVAGE

Entendu au sens de l'arrêté du ministre en charge de l'agriculture du 23 février 2012 relatif à son fonctionnement, il s'agit d'un dispositif de stockage et de mise à disposition de données définies réglementairement, relatives à l'identification, à la traçabilité et aux informations sanitaires des animaux de rente dont l'identification est obligatoire et ses objectifs sont de permettre de réaliser :

- le partage et la fluidification de ces données ;
- la dématérialisation des documents d'accompagnement des animaux ainsi que du registre d'élevage.

VSE = VECTEUR STANDARD D'ÉCHANGE (FORMAT SPECIFIQUE AU SYSTÈME)

Standard des fichiers échangés aux différents niveaux du Système d'Information de l'Identification Animale.

FTP = FILE TRANSFER PROTOCOL (PROTOCOLE DE TRANSFERT DE FICHIERS)

Procédé de communication destiné à l'échange informatique de fichiers. Il permet, depuis un ordinateur, de copier des fichiers vers un autre ordinateur, ou encore de supprimer ou de modifier des fichiers sur cet ordinateur.

ESPACE FTP : emplacement réservé sur un ordinateur pour des échanges de fichiers, dans le cadre du procédé FTP.



Si vous êtes intéressés par ce service, contactez-nous pour recevoir nos tarifs, le contrat d'abonnement ou pour toute information complémentaire
• Adresse mail contact@e-spie.fr